

CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Mardi 21 avril 2026 à 18h30

- Approbation du PV de la séance du 02.04.2026 - Approuvé
- 2026-41 Budget annexe Energies renouvelables – Approbation du compte financier unique 2025
- 2026-42 Budget annexe gîtes et restaurants municipaux - Approbation du compte financier unique 2025
- 2026-43 Budget principal - Approbation du compte financier unique 2025
- 2026-44 Budget annexe Energies renouvelables – Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 2026-45 Budget annexe gîtes et restaurants municipaux - Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 2026-46 Budget principal - Affectation des résultats de l'exercice 2025
- 2026-47 Commune – Vote des taux d'imposition 2026
- 2026-48 Budget annexe Energies renouvelables – Examen et vote du budget 2026
- 2026-49 Budget annexe gîtes et restaurant municipaux – Examen et vote du budget 2026
- 2026-50 Budget principal - Examen et vote du budget 2026
- 2026-51 Transfert du bénéfice de la déclaration préalable n° DP 087 002 24 J0023 à l'association AMBAZAK'WATT
- 2026-52 Demande de subvention dans le cadre de l'aménagement d'un lieu de recueillement au cimetière d'Ambazac
- 2026-53 Désignation des représentants de la commune au sein du comité syndical du Syndicat Vienne Combade
- 2026-54 Acquisition de l'ancien site industriel « Usine de Coqui » en vue de sa reconversion en pôle de santé et activités économiques
- 2026-55 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire publique Jacques PRÉVERT – Projet « arts de rue à Prévert »
- 2026-56 Droit à la formation des élus

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 25

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :
- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-41 BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

2025

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M41 ;

VU la délibération n°2025-28 du 03 avril 2025 approuvant le vote du budget primitif ;

VU la délibération n°2025-63 du 30 septembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 ;

VU la délibération n°2025-89 bis du 08 décembre 2025 approuvant la décision modificative n°2 ;

OUI l'avis de la Commission finances en date du 26 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-41-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Monsieur Michel JANDAUD délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Mme Peggy BARIAT, Maire, et le Comptable Public, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget Annexe Energies Renouvelables, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES						
Résultats reportés		21 214,67 €		129 114,73 €		150 329,40 €
Opération de l'exercice	53 025,03 €	127 820,24 €	137 423,59 €	30 141,82 €	190 448,62 €	157 962,06 €
TOTAUX	53 025,03 €	149 034,91 €	137 423,59 €	159 256,55 €	190 448,62 €	308 291,46 €
Résultats de clôture		96 009,88 €		21 832,96 €		117 842,84 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	53 025,03 €	149 034,91 €	137 423,59 €	159 256,55 €	190 448,62 €	308 291,46 €
RESULTATS DEFINITIFS		96 009,88 €		21 832,96 €		117 842,84 €

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame le Maire s'est retirée lors du vote),

DÉCIDE d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Annexe Energies Renouvelables de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2025.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le 1^{er} adjoint,
Michel JANDAUD**

**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-41-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 25

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :

- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-42

BUDGET ANNEXE GÎTES ET RESTAURANT COMMUNAUX – APPROBATION DU COMPTE

FINANCIER UNIQUE 2025

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

VU la délibération n°2025-29 du 03 avril 2025 approuvant le vote du budget primitif ;

VU la délibération n°2025-65 du 30 septembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 ;

VU la délibération n°2025-88 bis du 08 décembre 2025 approuvant la décision modificative n°2 ;

OUI l'avis de la Commission finances en date du 26 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-42-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de Michel JANDAUD délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Mme Peggy BARIAT, Maire, et le Comptable Public, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget Annexe Gîtes et restaurant communaux, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET ANNEXE GITES ET RESTAURANT COMMUNAUX						
Résultats reportés		128 816,77 €		16 111,18 €		144 927,95 €
Opération de l'exercice	140 403,92 €	145 926,77 €	37 940,81 €	9 479,69 €	178 344,73 €	155 406,46 €
TOTAUX	140 403,92 €	274 743,54 €	37 940,81 €	25 590,87 €	178 344,73 €	300 334,41 €
Résultats de clôture		134 339,62 €	12 349,94 €		12 349,94 €	134 339,62 €
Reste à réaliser			55 580,86 €	10 080,00 €	55 580,86 €	10 080,00 €
TOTAUX CUMULES	140 403,92 €	274 743,54 €	93 521,67 €	35 670,87 €	233 925,59 €	310 414,41 €
RESULTATS DEFINITIFS		134 339,62 €	57 850,80 €			76 488,82 €

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame le Maire s'est retirée lors du vote),

DÉCIDE d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Annexe Gîtes et restaurant communaux de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2025.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le 1^{er} adjoint,
Michel JANDAUD**

**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-42-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le dépôt du recours peut être effectué par voie électronique à partir du site de téléprocédures <https://www.telerecours.fr/>

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 25

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :

- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-43

BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°2025-30 du 03 avril 2025 approuvant le vote du budget primitif ;

VU l'arrêté du maire n°2025-9-D du 15 septembre 2025 approuvant le virement de crédit n°1 ;

VU la délibération n°2025-87 du 08 décembre 2025 approuvant la décision modificative ;

OUI l'avis de la Commission finances du 26 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte-administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-43-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Michel JANDAUD, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Mme Peggy BARIAT, Maire, et le Comptable Public, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		2 037 780,06 €	55 230,60 €		55 230,60 €	2 037 780,06 €
Opération de l'exercice	7 399 325,46 €	7 740 834,40 €	1 781 881,25 €	1 103 620,65 €	9 181 206,71 €	8 844 455,05 €
TOTAUX	7 399 325,46 €	9 778 614,46 €	1 837 111,85 €	1 103 620,65 €	9 236 437,31 €	10 882 235,11 €
Résultats de clôture		2 379 289,00 €	733 491,20 €		733 491,20 €	2 379 289,00 €
Reste à réaliser			120 600,19 €	298 175,05 €	120 600,19 €	298 175,05 €
TOTAUX CUMULES	7 399 325,46 €	9 778 614,46 €	1 957 712,04 €	1 401 795,70 €	9 357 037,50 €	11 180 410,16 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 379 289,00 €	555 916,34 €			1 823 372,66 €

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (Madame le Maire s'est retirée lors du vote),

DÉCIDE d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Principal de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2025.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

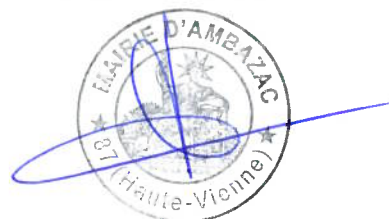
Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le 1^{er} adjoint,
Michel JANDAUD**



**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-43-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :
- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-44

**BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M41 ;

OUI l'avis de la commission finances datant du 26 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire

- Excédent de fonctionnement reporté	21 214,67 €
- Excédent d'investissement reporté	129 114,73 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025

- Solde d'exécution de l'exercice	-107 281,77 €
- Solde d'exécution cumulé	21 832,96 €

Restes à Réaliser au 31/12/2025

- Dépenses d'investissement	0,00 €
- Recettes d'investissement	0,00 €
- Solde	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-44-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2025	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	21 832,96 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00 €
Excédent de financement total	21 832,96€

Résultat de fonctionnement à affecter	
- Résultat de l'exercice	74 795,21 €
- Résultat antérieur	21 214,67 €
Total à Reporter	96 009,88 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2026)	0,00 €
2 – Excédent d'investissement reporté (Ligne 001 sur BP 2026)	21 832,96 €
3 – Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2026)	96 009,88 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation définitive du résultat 2025 du budget annexe Energies renouvelables.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**

**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-44-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :

- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

**2026-45 BUDGET ANNEXE GÎTES ET RESTAURANT COMMUNAUX – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

OUÏ l'avis de la commission finances en date du 26 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

	Pour Mémoire
- Excédent de fonctionnement reporté	128 816,77 €
- Excédent d'investissement reporté	16 111,18 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025	
- Solde d'exécution de l'exercice	-28 461,12 €
- Solde d'exécution cumulé	-12 349,94 €
Restes à Réaliser au 31/12/2025	
- Dépenses d'investissement	55 580,86 €
- Recettes d'investissement	10 080,00 €

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-45-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

- Solde -45 500,86 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025

- Rappel du solde d'exécution cumulé -12 349,94 €
 - Rappel du solde des Restes à Réaliser -45 500,86 €
Déficit de financement total -57 850,80 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice 5 522,85 €
 - Résultat antérieur 128 816,77 €
Total à Reporter 134 339,62 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2026) 57 850,80 €
 2 - Déficit d'investissement reporté (Ligne 001 sur BP 2026) -12 349,94 €
 3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2026) 76 488,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation définitive du résultat 2025 du budget annexe Gîtes et restaurant municipaux.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**

**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**



Accusé de réception en préfecture
 087-218700201-20260421-2026-45-DE
 Date de télétransmission : 24/04/2026
 Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :

- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-46

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

OUI l'avis de la commission finances en date du 26 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire

- Excédent de fonctionnement reporté	2 037 780,06 €
- Déficit d'investissement reporté	-55 230,60 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2025

- Solde d'exécution de l'exercice	-678 260,60 €
- Solde d'exécution cumulé	-733 491,20 €

Restes à Réaliser au 31/12/2025

- Dépenses d'investissement	120 600,19 €
- Recettes d'investissement	298 175,05 €
- Solde	177 574,86 €

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-46-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025

- Rappel du solde d'exécution cumulé	-733 491,20 €
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	177 574,86 €
Déficit de financement total	-555 916,34 €

Résultat de fonctionnement à affecter

- Résultat de l'exercice	341 508,94 €
- Résultat antérieur	2 037 780,06 €
Total à Reporter	2 379 289,00 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS

1 - Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit de l'article 1068 sur BP 2026)	555 916,34 €
2 - Déficit d'investissement reporté (Ligne 001 sur BP 2026)	-733 491,20 €
3 - Excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 sur BP 2026)	1 823 372,66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation définitive du résultat 2025 du budget principal.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**

**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-46-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :
- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-47 COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des Impôts ;

VU la délibération n°2026-33 en date du 02 avril 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 ;

OUI l'avis de la commission finances datant du 26 mars 2026 actant un maintien des taux ;

Le projet de budget est équilibré avec un montant du produit de la fiscalité de 3 120 359 €.

Ce produit est obtenu de la manière suivante :

	Bases effectives 2025 (€)	Taux 2025	Produits des taxes 2025	Bases prévisionnelles 2026(€)	Produits à taux constant	Taux 2026	Produits attendus
Taxe Foncière (Bâti)	6 781 016	42,82%	2 903 631	6 869 000	2 941 306	42,82%	2 941 306 €
Taxe Foncière (non-Bâti)	114 486	77,82%	89 093	116 100	90 349	77,82%	90 349 €
Taxe d'habitation	623 682	16,27%	101 473	545 200	88 704	16,27%	88 704 €
TOTAUX			3 094 197		3 120 359		3 120 359 €

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-47-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le dépôt du recours peut être effectué par voie électronique à partir du site de téléprocédures <https://www.telerecours.fr/>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE comme suit le taux de chacune des taxes pour 2026 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 42,82 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 77,82 %
- Taxe d'Habitation : 16,27 %

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**



**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-47-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOULAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FORT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :

- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOULAUD, comme secrétaire de séance.

2026-48

BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement Budgétaire et Financier de la commune approuvé par délibération du Conseil Municipal du 02 avril 2026 valant pour la durée de la mandature ;

VU la délibération n°2026-33 du 02 avril 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 ;

OUI l'avis de la commission finances du 26 mars 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260427-2026-48-2-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

BUDGET PRIMITIF ÉNERGIES RENOUVELABLES

BP 2026 ENERGIES Ambazac 605

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011: Dépenses générales		40 000,00 €	013: Atténuations de charges		- €
012: Charges de Personnel		30 000,00 €	70: Ventes produits fabriqués		95 000,00 €
014: Atténuation de produit		- €	73: Impots et taxes		- €
022: Dépenses imprévues		- €	74: Dotations, subventions		- €
65: Autres charges gest courante		- €	75: Autres produits		- €
66: Charges financières		8 000,00 €	76: Produits financiers		- €
67: Charges exceptionnelles		200,00 €	77: Produits exceptionnels		- €
68: Dotations provisions		- €			
TOTAL DEPENSES REELES	0,00 €	78 200,00 €	TOTAL RECETTES REELES	0,00 €	95 000,00 €
023: Virement à l'investissement		95 809,88 €	042: Opération d'ordre transfert		15 000,00 €
042: Immobilisation cédées		- €			
042: Dotation aux amortissements		- €			
042: Provisions créances		32 000,00 €			
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		127 809,88 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		15 000,00 €
TOTAL (A)		206 009,88 €	TOTAL (G)		110 000,00 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002) <i>si négatif</i>		0,00 €	RESULTAT REPORTE N-1 (002) <i>si positif</i>		96 009,88 €
TOTAL cumulé		206 009,88 €	TOTAL cumulé		206 009,88 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	RAR	Prévision	Recettes	RAR	Prévision
10: Dotations, fonds divers		- €	024: Cessions immo		- €
16: Emprunts et dettes	- €	20 000,00 €	10: Dotations FCTVA		
20: Immo incorporelles	- €		1068: Excédent fonctionnement		
21: Immo corporelles	- €	30 000,00 €	13: Subventions	- €	- €
23: Immo en cours	- €	- €	16: Emprunts		- €
TOTAL DEPENSES REELES	- €	50 000,00 €	TOTAL RECETTES REELES	- €	- €
040: Opérations entre sect°		15 000,00 €	021 Virement sec° exploitation		95 809,88 €
041: Opérations patrimoniales		10 000,00 €	040: Opérations entre sect°		32 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		25 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		137 809,88 €
TOTAL (B)		75 000,00 €	TOTAL (H)		137 809,88 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) <i>si négatif</i>			RESULTAT REPORTE N-1 (001) <i>si positif</i>		21 832,96 €
TOTAL cumulé		75 000,00 €	TOTAL cumulé		159 642,84 €

Le projet de budget annexe Energies renouvelables qui vous est présenté s'équilibre à 206 009,88 € en section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement sont en suréquilibre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (6 abstentions : Mmes Corinne DIJOUX, Natacha POIRIER et MM. Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Jérôme HARDY et Bernard TROUBAT),

DÉCIDE d'adopter le budget présenté ci-dessus.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

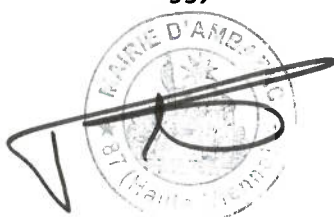
Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**

**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260427-2026-48-2-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception préfecture : 27/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le dépôt du recours peut être effectué par voie électronique à partir du site de téléprocédures <https://www.telerecours.fr/>

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :

- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-49

BUDGET ANNEXE GÎTES ET RESTAURANT – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement budgétaire et financier de la commune approuvé par délibération du Conseil municipal du 02 avril 2026 et valant pour toute la durée de la mandature ;

VU la délibération 2026-33 du 02 avril 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 ;

OUI l'avis de la commission finances en date du 26 mars 2026 ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-49-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

BUDGET PRIMITIF GITES ET RESTAURANT

BP 2026 GITES Ambazac 607

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011: Dépenses générales		57 300,00 €	013: Atténuations de charges		- €
012: Charges de Personnel		80 000,00 €	70: Ventes produits fabriqués		135 050,00 €
014: Atténuation de produit		- €	73: Impôts et taxes		- €
022: Dépenses imprévues		- €	74: Dotations, subventions		- €
65: Autres charges gest courante		1 000,00 €	75: Autres produits		500,00 €
66: Charges financières		- €	76: Produits financiers		- €
67: Charges exceptionnelles		4 000,00 €	77: Produits exceptionnels		100,00 €
68: Dotations provisions		1 000,00 €	78: Reprises de provisions		1 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELES	0,00 €	143 300,00 €	TOTAL RECETTES REELES	0,00 €	136 650,00 €
023: Virement à l'investissement		74 838,82 €	042: Opération d'ordre transfert		15 000,00 €
042: Immobilisation cédées		- €			
042: Dotation aux amortissements		10 000,00 €			
042: Provisions créances					
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		84 838,82 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		15 000,00 €
TOTAL (A)		228 138,82 €	TOTAL (G)		151 650,00 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002) <i>si négatif</i>		0,00 €	RESULTAT REPORTE N-1 (002) <i>si positif</i>		76 488,82 €
TOTAL cumulé		228 138,82 €	TOTAL cumulé		228 138,82 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	RAR	Prévision	Recettes	RAR	Prévision
10: Dotations, fonds divers		- €	024: Cessions immo		- €
16: Emprunts et dettes		- €	10: Dotations FCTVA		5 493,00 €
20: Immo incorporelles	- €	20 031,82 €	1068: Excédent fonctionnement		57 850,80 €
21: Immo corporelles	2 165,05 €	14 000,00 €	13: Subventions	10 080,00 €	- €
23: Immo en cours	53 415,81 €	41 300,00 €	16: Emprunts		
TOTAL DEPENSES REELES	55 580,86 €	75 331,82 €	TOTAL RECETTES REELES	10 080,00 €	63 343,80 €
040: Opérations entre sect*		15 000,00 €	021 Virement sec* exploitation		74 838,82 €
041: Opérations patrimoniales		5 000,00 €	040: Opérations entre sect*		10 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		20 000,00 €	041: Opérations patrimoniales		5 000,00 €
TOTAL (B)		150 912,68 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		89 838,82 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) <i>si négatif</i>		12 349,94 €	TOTAL (H)		163 262,62 €
TOTAL cumulé		163 262,62 €	RESULTAT REPORTE N-1 (001) <i>si positif</i>		
			TOTAL cumulé		163 262,62 €

Le projet de budget annexe Gîtes et restaurant qui vous est présenté s'équilibre à 228 138,82 € en section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à 163 262,62 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (6 abstentions : Mmes Corinne DIJOUX, Natacha POIRIER et MM. Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Jérôme HARDY et Bernard TROUBAT),

DÉCIDE d'adopter le budget présenté ci-dessus.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**



**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-49-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le dépôt du recours peut être effectué par voie électronique à partir du site de téléprocédures <https://www.telerecours.fr/>

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS : - Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-50

BUDGET PRINCIPAL – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement Budgétaire et financier approuvé par délibération du Conseil Municipal du 02 avril 2026 ;

VU la délibération n°2026-34 du Conseil Municipal du 02 avril 2026 relative à la fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 ;

VU la délibération n°2026-33 en date du 02 avril 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 ;

OUI l'avis de la commission finances en date du 26 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que la nomenclature comptable M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel et des chapitres d'ordre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-50-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

BP Principal 2026 Ambazac 600

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Charges rattachées	Prévision	Recettes	Produits rattachés	Prévision
011: Dépenses générales		2 512 586,00 €	013: Atténuations de charges		123 000,00 €
012: Charges de Personnel		3 980 000,00 €	70: Ventes produits fabriqués		436 090,00 €
014: Atténuation de produit		200 000,00 €	73: Impots et taxes		1 070 371,00 €
65: Autres charges gest courante		755 615,00 €	731 Imposition directe		3 320 849,00 €
66: Charges financières		181 000,00 €	74: Dotations, subventions		1 951 130,00 €
67: Charges exceptionnelles		10 000,00 €	75: Autres produits		183 030,00 €
68: Dotations provisions		5 000,00 €	76: Produits financiers		1 000,00 €
		- €	77: Produits exceptionnels		10 000,00 €
		- €	78: Reprises sur amort et provisions		5 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	0,00 €	7 644 201,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	0,00 €	7 100 470,00 €
023: Virement à l'investissement		969 641,66 €	042: Opération d'ordre transfert		190 000,00 €
042: Immobilisation cédées		- €			
042: Dotation aux amortissements		500 000,00 €			
042: Provisions créances					
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 469 641,66 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		190 000,00 €
TOTAL (A)		9 113 842,66 €	TOTAL (G)		7 290 470,00 €
RESULTAT REPORTE N-1 (002) si négatif		0,00 €	RESULTAT REPORTE N-1 (002) si positif		1 823 372,66 €
TOTAL cumulé		9 113 842,66 €	TOTAL cumulé		9 113 842,66 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	RAR	Prévision	Recettes	RAR	Prévision
10: Dotations, fonds divers		5 000,00 €	024: Cessions immo		- €
16: Emprunts et dettes		620 000,00 €	10: Dotations FCTVA		119 465,00 €
204: Subvention d'équipement versée	- €	34 300,00 €	1068: Excédent fonctionnement		555 916,34 €
20: Immo incorporelles	- €	10 000,00 €	13: Subventions	298 175,05 €	- €
21: Immo corporelles	73 872,30 €	331 703,00 €	16: Emprunts		831 896,34 €
23: Immo en cours	46 727,89 €	1 230 000,00 €	27: Autres immobilisations financières	- €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	120 600,19 €	2 231 003,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	298 175,05 €	1 507 277,68 €
			021 Virement sec° exploitation		969 641,66 €
040: Opérations entre sect°		190 000,00 €	040: Opérations entre sect°		500 000,00 €
041: Opérations patrimoniales		100 000,00 €	041: Opérations patrimoniales		100 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		290 000,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 569 641,66 €
TOTAL (B)		2 641 603,19 €	TOTAL (H)		3 375 094,39 €
RESULTAT REPORTE N-1 (001) si négatif		733 491,20 €	RESULTAT REPORTE N-1 (001) si positif		- €
TOTAL cumulé		3 375 094,39 €	TOTAL cumulé		3 375 094,39 €

Le projet de budget communal qui vous est présenté s'équilibre à 9 113 842,66 € en section de fonctionnement.

La section d'investissement s'équilibre à 3 375 094,39 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (6 abstentions : Mmes Corinne DIJOUX, Natacha POIRIER et MM. Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Jérôme HARDY et Bernard TROUBAT),

DÉCIDE d'adopter le budget présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux chapitres d'ordre, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

Le Maire,
Peggy BARIAT



La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-50-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le dépôt du recours peut être effectué par voie électronique à partir du site de téléprocédures <https://www.telerecours.fr/>

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 19

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :
- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

**2026-51 TRANSFERT DU BÉNÉFICE DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE N° DP 087 002 24 J0023 À
L'ASSOCIATION AMBAZAK'WATT**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU la déclaration préalable n° DP 087 002 24 J0023, déposée le 12 mars 2024 par la commune d'Ambazac et ayant fait l'objet d'une décision de non-opposition en date du 24 avril 2024 prise par le Préfet de la Haute-Vienne au nom de l'État, portant sur la mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le terrain de l'ancienne décharge situé rue Markt Eckental à Ambazac ;

VU le courrier en date du 2 février 2026 par lequel l'association Ambazak'Watt, représentée par sa Présidente Madame Isabelle ROMMELUERE, sollicite le transfert à son profit de la déclaration préalable n° DP 087 002 24 J0023, afin de permettre la réalisation d'un projet photovoltaïque citoyen en autoconsommation collective ;

CONSIDÉRANT que la commune d'Ambazac est titulaire de cette autorisation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de favoriser le développement d'un projet de production d'énergie renouvelable à gouvernance locale et citoyenne ;

CONSIDÉRANT que l'association Ambazak'Watt, créée le 14 octobre 2025, a vocation à porter ce projet sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT qu'il convient par conséquent de solliciter le transfert du bénéfice de cette déclaration préalable au profit de cette association ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-51-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (Mmes Peggy BARIAT, Sandrine BERTRAND et MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Thomas DUPUY, Rafael SOLANS EZQUERRA ne prennent pas part au vote),

APPROUVE le transfert du bénéfice de la déclaration préalable n° DP 087 002 24 J0023, initialement accordée à la commune d'Ambazac, au profit de l'association Ambazak'Watt.

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la demande de transfert correspondante ainsi que tout document afférent nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le 1^{er} adjoint,
Michel JANDAUD**



**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-51-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :
- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

**2026-52 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE
RECUEILLEMENT AU CIMETIÈRE D'AMBAZAC**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'aménager un espace de recueillement au cimetière ;

CONSIDÉRANT que le coût prévisionnel de l'opération est estimé, sur la base de devis, à 16 445,11 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Territorial Départemental (CTD) ;

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE RECUEILLEMENT AU CIMETIÈRE			
COÛT DE L'OPÉRATION			
DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TVA	MONTANT TTC
	9 795,11 €	1 959,02 €	11 754,13 €
TRAVAUX EN RÉGIE	6 650,00 €	1 330,00 €	7 980,00 €
TOTAL	16 445,11 €	3 289,02 €	19 734,13 €
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION			
FINANCEMENTS	MONTANT SUBVENTIONNABLE	TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT DE LA PARTICIPATION
Département	16 445,11 €	20%	3 289,02 €
Autofinancement		80%	13 156,09 €

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-52-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'opération d'aménagement d'un espace de recueillement au cimetière, pour un montant estimé à 16 445,11 € HT ;

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus ;

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du CTD et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

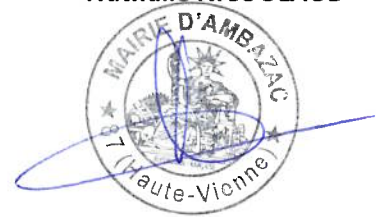
Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**



**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-52-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :

- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-53

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT VIENNE COMBADE**

VU les articles L.5711-1 à L.5711-6 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

VU les arrêtés préfectoraux en date du 29 juin 2006, 29 août 2011, 19 décembre 2018, 10 novembre 2022, 16 novembre 2023 et du 30 septembre 2024 portant création et modifications des statuts du Syndicat Vienne Combade ;

VU la délibération du Conseil Municipal d'Ambazac du 6 mars 2024, portant adhésion de la commune au Syndicat Vienne Combade ;

VU les statuts du Syndicat Vienne Combade tels que modifiés par la délibération n°2025-009 du comité syndical en date 23 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT que le syndicat assure pour la commune d'Ambazac, la compétence production d'eau potable et distribution de l'eau potable.

CONSIDÉRANT que les statuts indiquent que la commune d'Ambazac est représentée par 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, (6 votes contre : Mmes Corinne DIJOUX, Natacha POIRIER et MM. Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Jérôme HARDY et Bernard TROUBAT)

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-53-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

DÉSIGNE :

- Madame Peggy BARIAT : membre titulaire
- Monsieur Michel JANDAUD : membre titulaire
- Madame Nathalie NICOLAUD : membre titulaire

- Monsieur Thomas DUPUY : membre suppléant
- Madame Pascale THOMAS : membre suppléant
- Monsieur Cédric PIERRE : membre suppléant

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**



**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-53-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjointes, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FORT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :
- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

**2026-54 ACQUISITION DE L'ANCIEN SITE INDUSTRIEL « USINE DE COQUI » EN VUE DE SA
RECONVERSION EN POLE DE SANTE ET ACTIVITÉS ECONOMIQUES**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2241-1 et L.1311-9 ;

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne en date du 25 mars 2026, fixant la valeur du bien à 363 450 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;

La commune d'Ambazac est confrontée à une tension croissante en matière d'accès aux soins, ainsi qu'à des difficultés d'installation de nouveaux professionnels de santé, notamment en raison de l'absence de locaux adaptés.

Le projet porté vise à répondre à ces enjeux par la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire, la réalisation de logements destinés à accueillir des médecins juniors, ainsi que par le développement d'activités artisanales, tertiaires et économiques.

Ces logements ont vocation à faciliter l'accueil de jeunes praticiens en fin de formation, dits « médecins juniors », titulaires du diplôme de docteur en médecine et exerçant en autonomie supervisée dans le cadre de la phase de consolidation du 3^{ème} cycle des études médicales, laquelle prévoit leur déploiement renforcé dans les territoires afin de contribuer à la réduction des inégalités d'accès aux soins.

Ce projet présente un caractère d'intérêt général en ce qu'il contribue au maintien et au renforcement de l'offre de soins, à la revitalisation du centre-bourg et au développement économique local.

Le bien concerné, situé 16 rue de Coqui à Ambazac, tel que décrit dans l'avis du Domaine, correspond à un ancien site industriel d'environ 12 347 m² comprenant des bâtiments à usage d'ateliers, de bureaux et de

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-54-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

stockage, actuellement vacants. Sa localisation en centre-bourg lui confère un caractère stratégique et un fort potentiel de requalification.

Ce site présente en outre un intérêt patrimonial lié à son histoire industrielle, en lien avec l'activité de transformation du kaolin et de production de céramique caractéristique du territoire d'Ambazac et, plus largement, du bassin limougeaud. Il constitue à ce titre un élément du patrimoine industriel local dont la reconversion participe à la valorisation et à la transmission de cette identité.

Les parcelles concernées par l'achat sont les suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	233	16 rue de Coqui	00 ha 01 a 10 ca
AD	372	16 rue de Coqui	00 ha 50 a 85 ca
AD	375	16 rue de Coqui	00 ha 02 a 50 ca
AI	127	Coqui	00 ha 39 a 50 ca
AI	295	Coqui	00 ha 29 a 52 ca

Les négociations engagées avec le propriétaire reposent sur un prix de 390 000 €. Cet écart par rapport à la valeur vénale fixée par le service du Domaine, inférieur à la marge d'appréciation de 10 %, se justifie par la situation du site, son rôle structurant pour le territoire, la rareté de ce type de foncier en cœur de ville, ainsi que par l'intérêt général du projet poursuivi.

Le coût prévisionnel global des travaux pour la première tranche, comprenant la réalisation des études et des aménagements nécessaires à la création des locaux professionnels de santé et des logements, est estimé, en mars 2026, à environ 1,7 million d'euros TTC.

Ce projet a vocation à mobiliser des financements externes, notamment auprès de l'État, de l'Agence régionale de santé, de la Région, du Département et de dispositifs européens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (6 votes contre : Mmes Corinne DIJOUX, Natacha POIRIER et MM. Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Jérôme HARDY et Bernard TROUBAT),

APPROUVE l'acquisition amiable de l'ensemble immobilier sis 16 rue de Coqui à Ambazac, tel que désigné ci-dessus, appartenant à la SAS ARTORIA ;

FIXE le prix d'acquisition à 390 000 € hors frais, droits et honoraires ;

JUSTIFIE l'écart avec l'avis du Domaine par les caractéristiques du bien, sa localisation stratégique, la rareté du foncier disponible en centre-bourg et l'intérêt général du projet ;

PRÉCISE que l'acquisition interviendra après réalisation des diagnostics réglementaires et que le projet pourra être adapté en fonction des contraintes techniques et environnementales constatées ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette acquisition, ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération et à solliciter les financements correspondants ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-54-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**

A circular official stamp of the Mairie d'Amazac (Haute-Vienne) is partially obscured by a large, stylized black signature.

**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**

A circular official stamp of the Mairie d'Amazac (Haute-Vienne) is partially obscured by a blue signature.

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-54-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjoint, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS :
- Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-55

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE

JACQUES PRÉVERT – PROJET "ARTS DE RUE A PRÉVERT"

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande formulée par l'école élémentaire publique Jacques Prévert en date du 24 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le projet pédagogique « Arts de rue à Prévert », comprenant la réalisation d'une fresque artistique et un spectacle de danse hip-hop, présente un intérêt éducatif, culturel et artistique pour les élèves de la commune, en favorisant l'accès à la culture, la pratique artistique et la valorisation du cadre scolaire.

Ce projet a fait l'objet d'une mobilisation de financements externes, permettant notamment la prise en charge des interventions artistiques par la DRAC et d'autres partenaires.

Après mobilisation de ces cofinancements, le besoin de financement restant, limité à l'acquisition de matériel nécessaire à la réalisation du projet, s'élève à 732 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de **732 €** à l'école élémentaire publique Jacques Prévert pour la réalisation du projet "Arts de rue à Prévert" ;

PRÉCISE que cette subvention est destinée à financer l'achat de matériel nécessaire à la réalisation de la fresque ;

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-55-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT**



**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**



Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-55-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

**MEMBRES EN
EXERCICE : 29**

PRÉSENTS : 26

**ABSENTS EXCUSÉS
AVEC DÉLÉGATION
DE POUVOIR : 2**

**ABSENT NON
EXCUSÉ : 1**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE 21 AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Peggy BARIAT, Maire.

PRÉSENTS : Mme Peggy BARIAT, Maire, MM. Mathieu CHARBONNEAU, Michel JANDAUD, Frédéric RICHARD, Rafael SOLANS EZQUERRA, Mmes Sophie BOYER, Nathalie NICOLAUD, Laurence ROUSSY et Pascale THOMAS, Adjoints, MM. Alain BIERI, Joël BOEUFGRAS, Pierre BON, Olivier CHATENET, Thomas DUPUY, Jérôme FOURT, Stéphane GUÉDON, Jérôme HARDY, Cédric PIERRE, Bernard TROUBAT et Mmes Sandrine Claudie BERTRAND, Elodie DELOMENIE, Corinne DIJOUX, Sonia ELANBRI, Carole LONGEQUEUE, Sandra MERLINO, Julie SAVY.

ABSENTS : - Marc DUPUY (procuration à B. TROUBAT)
- Natacha POIRIER (procuration à J.HARDY)
- Karine LADOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à la désignation de Madame Nathalie NICOLAUD, comme secrétaire de séance.

2026-56 DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS

VU l'article L2123-12 à L.2123-14 et L.2123-16 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local ;

CONSIDÉRANT que dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal est amené à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil Municipal ont droit à un congé de formation de 24 jours pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus ;

CONSIDÉRANT que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement et constitue une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme formateur est agréé par le Ministère de l'Intérieur ;

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du Conseil Municipal, soit 2 777 €/an. Le montant maximum des dépenses de formation ne peut pas dépasser 20% du même montant soit 27 778 €/an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'inscrire au budget principal une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du Conseil Municipal, soit 27 778 € ;

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-56-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

DIT que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant ;

DÉCIDE que les formations devront portées sur l'acquisition de connaissances liées à l'exercice du mandat ;

PRÉCISE que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 22 avril 2026

Pour copie conforme, le 22 avril 2026

**Le Maire,
Peggy BARIAT.**

**La secrétaire de séance,
Nathalie NICOLAUD**

Accusé de réception en préfecture
087-218700201-20260421-2026-56-DE
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026